

ADMINISTRATION

Administration centrale

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Arrêté du 30 mai 2018 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2014 portant désignation des représentants du personnel au comité technique d'administration centrale institué auprès du directeur des ressources humaines relevant des ministres chargés du travail et de l'emploi

NOR : MTRR1830283A

La ministre du travail,

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2014 portant désignation des représentants du personnel au comité technique d'administration centrale institué auprès des ministres chargés du travail et de l'emploi;

Vu la demande en date du 24 mai 2018 de l'organisation syndicale CGT portant modification de la désignation de ses membres,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Ceren INAN, affecté à la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), est nommé membre suppléant du comité technique d'administration centrale, en remplacement de M. Paulo PINTO, affecté à la direction générale du travail (DGT), sur la liste présentée par l'organisation syndicale CGT du comité technique d'administration centrale.

Article 2

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail.

Fait le 30 mai 2018.

*La sous-directrice du pilotage des ressources,
du dialogue social et du droit des personnels,*
M.-F. LEMAÎTRE